



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Tarn

Commune : Cadalen

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Jean-Baptiste de Gabriac

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Jean-Baptiste de Gabriac

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 18/06/1927

Étendue de la protection : Eglise de Gabriac : inscription par arrêté du 18 juin 1927

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.